

Réunion du groupe de travail MAEE-ONG
du 16 décembre 2016

Procès-verbal

Liste des participants

Pour le Ministère des Affaires étrangères et européennes :

- Martine Schommer
- Manuel Tonnar
- Frank Mertens
- Sarah Anjo
- Lynn Hansel
- Alex Diederich

Pour les ONG :

- Christine Dahm (Cercle)
- Armand Drews (Cercle)
- Marianne Kraus (Cercle)
- Fabien Ledecq (Cercle)
- François-Xavier Dupret (Cercle)
- Richard Graf (ASTM)
- Catherine André (Caritas)
- Frédéric Hauptert (CIL)
- Antje Mengel (Croix-Rouge)

Excusés: Thierry Defense (SOS Faim), Magali Paulus (FDH)

Ordre du jour

1) **Approbation de l'ordre du jour**

2) **Débriefing du dernier CAE/développement du 28 novembre 2016**

Etant donné que ce CAE a débuté la discussion sur des dossiers de la plus haute importance pour l'UE et les Etats membres en matière de coopération au développement le ministère a estimé utile d'en parler au groupe de travail.

Le Conseil a en effet eu un premier échange de vues sur la révision du Consensus européen pour le développement qui maintiendra comme objectif principal l'éradication de la pauvreté, avec un fort accent sur le genre, tout en y introduisant des éléments nouveaux et d'actualité, tels que le changement climatique ou le rôle du secteur privé, ainsi que - d'un point de vue de la mise en œuvre - la programmation et l'action conjointes. Le Luxembourg soutient la mise en place d'un nouveau consensus liant les institutions et les Etats membres, mais reste prudent sur la mise en place de multiples fonds fiduciaires et veut que la programmation conjointe reste volontaire.

Le Conseil a ensuite discuté de la communication de COM/SEAE sur l'avenir des relations avec les pays ACP. En ce qui concerne le post-Cotonou, la Commission a mis en exergue la nécessité de renforcer les partenariats régionaux, et a fait un plaidoyer pour :

- l'inclusion de pays non-ACP, notamment de l'Afrique du Nord, les PMA non-ACP, et les Small Island Developing States;
- le besoin d'un caractère juridiquement contraignant en insistant que cette question du futur accord ne devrait pas seulement être examinée sous l'aspect de son acceptation et de sa ratification par les parlements nationaux des Etats membres de l'UE, mais sous l'aspect de son utilité ;
- le set-up institutionnel, en mettant l'accent sur la subsidiarité et la complémentarité.

Finalement le Conseil a abordé le volet externe du dossier migration. La Commission et la HR ont tiré un constat très positif et très optimiste de tout ce qui a été réalisé sur le dossier des migrations depuis le Sommet de La Valette de 2015 et ont fermement soutenu l'idée que les migrations devraient figurer comme élément transversal notamment dans un futur accord avec le groupe ACP, et il a exprimé le souhait que cela puisse également être le cas pour les stratégies de coopération bilatérale des Etats membres de l'UE.

A ce sujet, Alex Diederich, responsable du dossier migration la Direction de la coopération, demande à rencontrer le groupe « Migration » du Cercle pour pouvoir mettre en place un échange régulier d'informations. Cette requête est accueillie avec intérêt.

Deux conclusions ont été adoptées par le Conseil sur le numérique et le développement, ainsi que sur l'énergie et le développement.

3) Point sur la Stratégie générale annoncée par le Ministre dans sa déclaration à la Chambre

La stratégie générale de la Direction de la coopération est en train d'être retravaillée en profondeur et le Cercle sera consulté en janvier 2017 sur un premier projet de document stratégique reprenant notamment des éléments des stratégies transversales, apportant des clarifications sur les relations avec les différents partenaires de la Coopération luxembourgeoise et intégrant des éléments méthodologiques sur l'identification de pays partenaires.

4) Suivi de l'atelier du Cercle tenu lors des Assises de la coopération 2016

Le Cercle a présenté les résultats et les conclusions tirées de l'atelier des ONG tenu lors des Assises de la coopération 2016. La thématique portait sur la question du changement des ONG dans un monde en mutation et comment faire évoluer les concepts et les redéfinir ensemble.

2 questions étaient posées aux participants :

- Dans un monde en mutation, comment doivent changer les ONG au Nord et au Sud ?

Les suggestions apportées par les participants ont pu être regroupées autour de plusieurs sujets :

- Le partenariat : une approche plus égalitaire, horizontale et à long terme, des partenariats innovants, ouverts vers d'autres acteurs de la société civile
- La remise en question des ONG : questionner le rôle des ONG au Nord et le concept de « développement », développer une approche systémique du secteur des ONG
- Le plaidoyer politique : affirmation de l'importance d'un discours critique, protection de l'espace démocratique
- La sensibilisation, l'éducation au développement durable (EDD) : continuer le travail de la sensibilisation, amélioration des pratiques existantes (notamment une présence plus forte du Sud dans l'EDD)
- L'amélioration des pratiques : renforcer le militantisme, mutualisation au sein des ONG et importance des échanges
- Le financement : diversification des financements
- La transparence : cohérence et crédibilité des ONG

- Quelles actions concrètes faudrait-il mettre en place pour répondre à ces changements ?

Là encore, les suggestions ont permis de dégager des groupes thématiques :

- Renforcer la mutualisation et la collaboration entre ONG : partage de ressources, programmes communs et partage de pratiques

- Recherche et innovation : études et recherches sur les bonnes pratiques au Luxembourg et ailleurs
- Travail vers le grand public : décroïsonner et toucher d'autres publics avec d'autres méthodes différentes et innovantes
- Continuer le processus participatif, redéfinir le secteur et définir des concepts communs

Afin de donner suite à ce processus, le Cercle veut jouer un rôle de catalyseur de concepts innovants, de bonnes pratiques et de connexions avec d'autres acteurs de la société civile afin de co-construire avec ses membres l'avenir des ONG à l'horizon 2030 (une « Vision 2030 »).

Par ailleurs, le Cercle veut renforcer son rôle de facilitateur en continuant à accompagner les synergies entre membres, le renforcement des capacités, l'appropriation de nouveaux concepts et l'appui conseil.

Cette présentation a donné lieu à un intéressant échange entre parties sur les différents types d'ONG, leurs besoins et leurs attentes.

5) Divers :

a. Dates des prochains groupes de travail

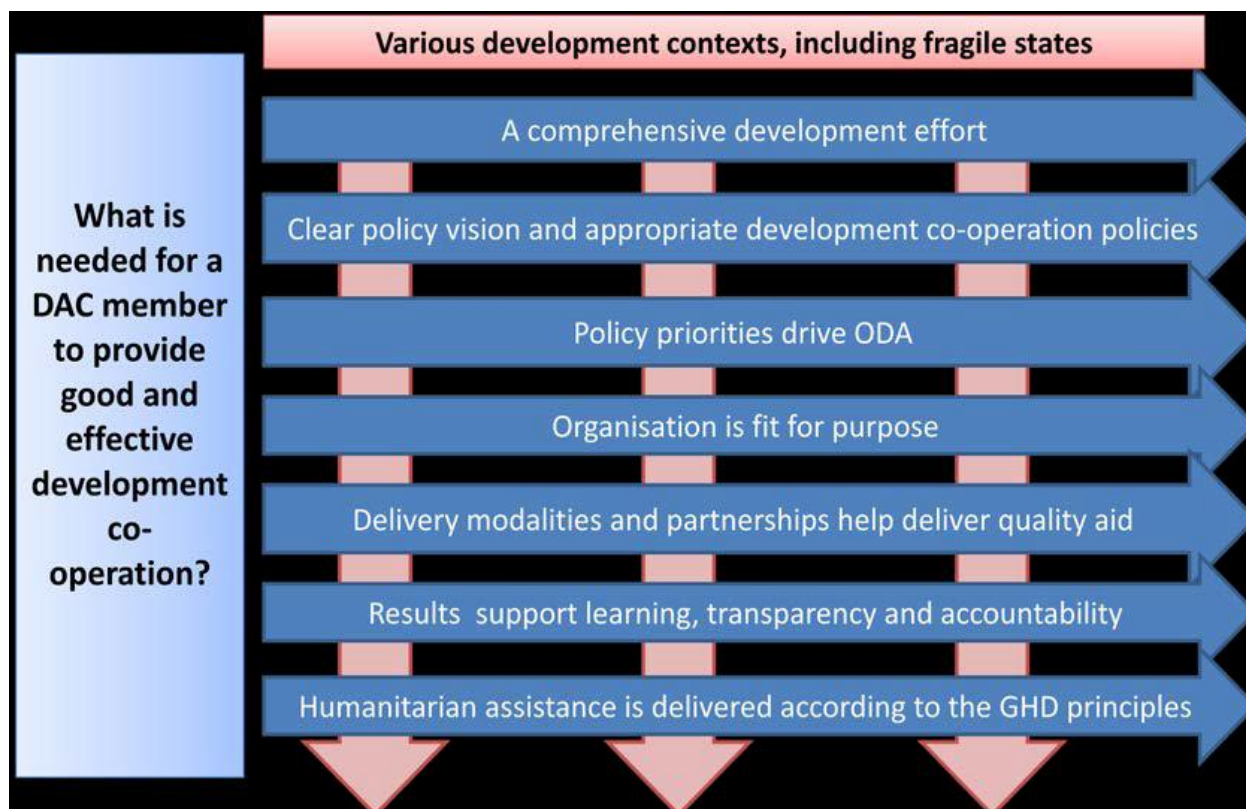
Les prochaines dates retenues sont :

- le 16 février 2017,
- le 21 avril 2017 et
- le 2 juin 2017.

b. Revue par les pairs du CAD 2017

Les examinateurs lors de la revue par les pairs de la Coopération luxembourgeoise seront le Danemark et la Slovaquie. La visite à Luxembourg s'effectuera du 20 au 24 mars 2017 et la visite terrain du 27 au 31 mars 2017. Pour la visite terrain, le Luxembourg a proposé le Cap-Vert, le Sénégal ou le Niger.

Cette revue s'articulera autour de sept thèmes :



c. Diagnostic du Ministère sur les besoins en renforcement des capacités des ONG

Vu que le rapport final de l'évaluation commanditée par le Ministère « Diagnostic et évaluation des besoins en termes de renforcement des capacités des Organisations Non-Gouvernementales de Développement (ONGD) agréées » et des ateliers d'échange qui s'en suivirent, n'était pas encore disponible, une présentation des principaux résultats sera faite au prochain groupe de travail du 16 février 2017.

d. Avis du Conseil d'Etat concernant les projets de loi et de règlement grand-ducal relatifs aux taux de cofinancement retenus à l'issue des négociations sur le paquet d'avenir.

Le Ministère a décidé de donner suite aux recommandations formulées par le Conseil d'Etat concernant le projet de loi et le projet de règlement grand-ducal relatifs aux taux de cofinancement. L'entrée en vigueur des nouveaux taux de cofinancement, retenus à l'issue des négociations sur le paquet d'avenir, est donc reportée. Les accords-cadres à signer en janvier 2017 et le 1^{er} appel à proposition 2017 se feront donc avec les taux de cofinancement actuellement en vigueur.

Les deux textes seront amendés et présentés à nouveau au Conseil d'Etat, ainsi qu'à la Commission Affaires étrangères de la Chambre des députés courant janvier/février 2017.